

## PLAN DE COURS

### ORT-6502 : Stage II

NRC 87565 | Automne 2022

Préalables : ORT 6029 ET ORT 6101 ET ORT 6143 ET ORT 6501

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-6

Crédit(s) : 2

Ce stage vise à développer chez l'étudiant les attitudes et habiletés requises pour l'évaluation des troubles de la parole et du langage et pour l'intervention grâce à la mise en œuvre d'un plan d'intervention.

1 - LABORATOIRES EN PRÉSENTIEL - VOIR LE SITE DE COURS SUR MONPORTAIL POUR L'HORAIRE DÉTAILLÉ.

## Plage horaire

Laboratoire			
-	00h00 à 00h00	Du 13 sept. 2022 au 18 oct. 2022	
Stage			
-	00h00 à 00h00	Du 6 sept. 2022 au 16 déc. 2022	
Atelier			
jeudi	13h30 à 16h50	<a href="#">VND-1831</a>	Le 8 sept. 2022
vendredi	12h30 à 15h20	<a href="#">VND-1871</a>	Le 9 sept. 2022
	08h30 à 15h20	<a href="#">VND-2831</a>	Le 16 déc. 2022
	08h30 à 15h20	<a href="#">VND-2297</a>	Le 16 déc. 2022
	08h30 à 15h20	<a href="#">VND-1287</a>	Le 16 déc. 2022
	08h30 à 15h20	<a href="#">VND-1269</a>	Le 16 déc. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=144521>

## Coordonnées et disponibilités

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste  
*Responsable de formation pratique*  
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4225 B  
[anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca](mailto:anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca)  
Tél. : 418-656-2131 poste 413183

Marianne Croteau, M.P.O. orthophoniste  
*Chargée d'enseignement en médecine*  
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4225 B  
[marianne.croteau@fmed.ulaval.ca](mailto:marianne.croteau@fmed.ulaval.ca)  
Tél. : 418-656-2131 poste 405511

*Disponibilités*

Anne Marie Lanoue et Marianne Croteau se partagent la

coordination des stages en orthophonie. Vous pouvez donc communiquer avec l'une ou l'autre pour toutes questions relatives aux stages.

**Valérie Ricard-Côté**

*Placements cliniques - département de réadaptation*

[stages.ortho@fmed.ulaval.ca](mailto:stages.ortho@fmed.ulaval.ca)

Tél. : 418 656-2131 poste 402033

Télec. : 418 656-5476

## Soutien technique

**Centre Techno-pedago (FM)**

Pavillon Ferdinand-Vandry

[www.fmed.ulaval.ca](http://www.fmed.ulaval.ca) 

[techno-pedago@fmed.ulaval.ca](mailto:techno-pedago@fmed.ulaval.ca)

418 656-2131, poste 413057

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectif terminal .....	4
Compétences et apprentissages clés .....	4
Approches pédagogiques .....	4
Contrat d'apprentissage .....	4
Responsabilités des superviseurs .....	5
Responsabilités des stagiaires .....	5
Activités à réaliser dans le cadre du stage .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>6</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>6</b>
Nature des évaluations .....	6
Calendrier des évaluations .....	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives .....	7
Appréciation du stage par l'étudiant .....	7
Planification d'une activité d'intervention .....	8
Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention .....	8
Note de thérapie de type SOAP .....	8
Critères généraux d'évaluation .....	8
Gestion des délais .....	8
Politique de la langue française .....	8
Évaluation de l'enseignement .....	8
Demande de révision d'une note .....	8
Abandon en cours de stage .....	9
Annulation ou interruption de stage .....	9
Conséquence d'un échec de stage .....	9
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap .....	9
Plagiat et autres manques d'intégrité .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Liste du matériel obligatoire .....	10
<b>Médiagraphie et annexes</b> .....	<b>10</b>
Références .....	10

# Description du cours

---

## Introduction

Ce stage s'effectue durant le 4<sup>e</sup> trimestre du programme (session d'automne de la 2<sup>ème</sup> année).

Vous référer à la maquette des cours du programme, disponible dans le référentiel de développement des compétences, pour situer ce stage dans votre cheminement d'apprentissage.

**Cours préalables :** Le stage ORT-6501 est préalable au stage ORT-6502.

**Horaire:** 12 jours à temps plein ou à temps partiel soit :

12 jours entre le 31 octobre et le 18 novembre 2022

ou

12 lundis, entre le 12 septembre et le 5 décembre 2022

ou

12 mardis, entre le 7 septembre et le 29 novembre 2022

ou

12 jours en modalité hybride (combinaison variable des disponibilités détaillées ci-haut)

**Crédits:** Deux crédits seront accordés pour ce stage de 84 heures.

Note: pour les stages ExploRÉA, ce stage est d'une durée de 15 jours (3 semaines). La durée du stage 3 sera ajustée afin que le nombre de jours de stage durant la formation soit équivalent pour tous.

## Objectif terminal

L'étudiante ou l'étudiant mettra en pratique, en milieu clinique, les compétences développées depuis le début de sa formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- Le professionnalisme
- La gestion

Se référer à la grille d'évaluation pour le niveau attendu. L'exposition clinique sera évidemment modulée par la réalité du milieu.

A noter que la compétence "promotion de la santé" ne sera pas évaluée dans le cadre de ce stage.

## Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage 2, disponible dans la section "Contenu et activités".

## Approches pédagogiques


Ce stage vise à développer chez l'étudiante ou l'étudiant les attitudes et les habiletés requises à l'évaluation, la planification et la mise en oeuvre du traitement orthophonique, et ce, conjointement avec le ou la superviseure. Il est réalisé sous **supervision directe seulement**. Des activités d'observation peuvent être effectuées durant le stage. Des rétroactions sont offertes sur une base régulière à l'étudiante ou l'étudiant afin de l'amener à progresser dans ses apprentissages. Le ou la stagiaire est également amené à réfléchir à ses propres interventions en identifiant ses forces et ses points à améliorer.

Des activités préparatoires s'inscrivent en marge du stage et visent à mieux préparer les stagiaires à la réalisation de ce stage.


## Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs du stage. Cela permet de débiter le stage sur une base de compréhension mutuelle des attentes respectives du stagiaire et du superviseur.

## Responsabilités des superviseurs

- Discuter et signer le contrat d'apprentissage avec la ou le stagiaire la première ou la deuxième journée.
- Planifier du temps de discussion quotidien.
- Planifier un horaire permettant à l'étudiante ou à l'étudiant de réaliser une évaluation formelle ou deux évaluations sommaires.
- Corriger le(s) rapport(s) d'évaluation.
- Offrir une rétroaction sur la planification et la réalisation du traitement orthophonique.
- Intégrer le ou la stagiaire aux diverses activités d'évaluation et d'intervention à l'horaire.
- À la mi-stage, faire le point sur le déroulement du stage. Contacter la responsable de formation pratique de l'Université si un échec est envisagé.
- Réaliser l'évaluation finale à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 2 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine. Discuter de l'évaluation avec la ou le stagiaire qui aura complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*. \* Pour les superviseurs qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être complétée à l'aide du formulaire PDF disponible sur le site Web [Supervision clinique en réadaptation](#) . L'évaluation complétée et signée doit être envoyée au secrétariat des stages en réadaptation.
- Signer la grille de statistique des activités cliniques préparée par l'étudiant ou l'étudiante.

## Responsabilités des stagiaires

- Participer aux activités prévues à l'université dans le cadre de ce stage.
- Avoir signé le formulaire « Obligations et responsabilités du stagiaire envers le programme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laval et les milieux de stages »
- Contacter le superviseur **dès la confirmation du stage** pour préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, vérifier sur le site [Info-Orthophonie](#)  s'il y a des démarches administratives requises par le milieu de stage à faire avant le début du stage.
- Faire les lectures préparatoires suggérées par le superviseur ou consulter les tests recommandés, si applicable.
- Remplir la section de l'étudiant du contrat d'apprentissage (disponible dans la section "Contenu et activités") avant le début du stage et la présenter au superviseur en début de stage.
- Discuter des objectifs du stage avec le superviseur, remplir le contrat d'apprentissage et le signer et ce, dès le début du stage.
- Rédiger le journal de bord, à la demande du superviseur, afin de faciliter la réflexion sur les actions et l'attitude en stage.
- À la mi-stage, faire le point sur le déroulement du stage avec le superviseur. La grille d'auto-évaluation mi-stage, disponibles sur l'intranet, peut être utilisée si désiré.
- Compléter la grille d'auto-évaluation des compétences (disponible sur l'intranet) avant la date prévue pour l'évaluation finale avec le superviseur.
- Compléter le questionnaire *Appréciation du stage par l'étudiant* (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et en discuter avec le superviseur une fois l'évaluation du stage complétée. Le questionnaire est disponible jusqu'au 9 décembre seulement.
- Remplir les deux grilles de statistiques des activités cliniques et les faire signer par le superviseur à la fin du stage.
- Remettre les deux grilles de statistiques au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

### Secrétariat des stages

Programme d'orthophonie/Département de réadaptation

Université Laval

Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4225

1050, avenue de la Médecine

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131 poste 2033

Télécopieur : 418 656-5476

Courriel : [stages.ortho@fmed.ulaval.ca](mailto:stages.ortho@fmed.ulaval.ca)

## Activités à réaliser dans le cadre du stage

Au terme de son stage, l'étudiante ou l'étudiant aura :

- participé à des activités d'évaluation variées en présence du superviseur;
- préparé et réalisé seul au moins une évaluation (ou réévaluation) formelle ou deux évaluations sommaires;
- rédigé un rapport d'évaluation formelle ou deux rapports sommaires;
- communiqué les résultats de l'évaluation au client ou à ses proches (si la situation ne le permet pas, le réaliser à l'aide d'une mise en situation);
- planifié le traitement orthophonique pour certains clients;
- réalisé seul certaines interventions ou parties d'intervention;
- commencé à développer ses habiletés à établir une relation thérapeutique;
- participé aux diverses activités d'intervention en collaboration avec le superviseur.

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Précisions
<b>Informations concernant les stages</b>		
<a href="#">Documents du stage 2</a>		
<a href="#">Documents et informations communes à tous les stages</a>		
<a href="#">Journée en audiologie</a>	16 déc. 2022	
<a href="#">Stage en TOM</a>		
<b>Activités obligatoires préparatoires au stage 2</b>		
<a href="#">Atelier Appui à la réussite en stage</a>	8 sept. 2022	Présentiel
<a href="#">Présentation du plan de cours et atelier phono</a>	9 sept. 2022	Présentiel, local 1871
<a href="#">Atelier de consultation et d'administration de tests</a> 13 sept, 26 sept, 18 oct. Voir l'horaire sur la page de l'activité, onglet 2		Présentiel, Centre Apprentiss
<a href="#">Planification d'une activité d'intervention</a> Auto-apprentissage		Questionnaire à compléter avant le 16 sept. à 12h30
<a href="#">Atelier Intervention</a>	16 sept. 2022	Présentiel, Centre Apprentiss
<a href="#">Pratiques de rédaction</a>		Module asynchrone
<a href="#">Rédaction de notes de thérapie</a> Auto-apprentissage et évaluation formative		Module asynchrone. Évaluation formative à remettre pour le 7 octobre
<a href="#">Plan de développement en préparation au Stage 3</a>		
<b>Activité facultative</b>		
<a href="#">Introduction à la télépratique</a>		

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par le superviseur suite aux diverses activités cliniques réalisées par l'étudiant. Ce stage comporte aussi des activités formatives obligatoires dont le but est de préparer les étudiants à la réalisation du stage 2.
2. Aspect sommatif : est réalisée via la complétion, par le superviseur, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

## Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiant	Du 8 sept. 2022 à 08h30 au 9 déc. 2022 à 23h00	Individuel
Planification d'une activité d'intervention	Du 9 sept. 2022 à 08h30 au 16 sept. 2022 à 12h30	Individuel
Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention	Le 16 sept. 2022 de 12h30 à 16h30	Individuel
Note de thérapie de type SOAP	À déterminer	Individuel

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par le superviseur de stage.

La participation aux activités formatives est toutefois obligatoire, dans la mesure où elles permettent aux étudiants de mieux se préparer à la réalisation de leurs stages.

L'échelle de notation suivante doit être utilisée pour l'évaluation du stage par le superviseur :

Notation	Signification
4	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant (e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence.
s/o	Sans objet. Compétence non évaluée.

L'étudiant sera évalué en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionnalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par la coordination des stages du programme d'orthophonie.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

## Informations détaillées sur les évaluations formatives

### Appréciation du stage par l'étudiant

Titre du questionnaire :	<a href="#">Appréciation du stage par l'étudiant</a>
Période de disponibilité :	Du 8 sept. 2022 à 08h30 au 9 déc. 2022 à 23h00
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	

Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage 2.

---

## Planification d'une activité d'intervention

Titre du questionnaire : [Planification d'une activité d'intervention](#)  
Période de disponibilité : Du 9 sept. 2022 à 08h30 au 16 sept. 2022 à 12h30  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel

---

## Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention

Titre du questionnaire : [Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention](#)  
Période de disponibilité : Le 16 sept. 2022 de 12h30 à 16h30  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel

---

## Note de thérapie de type SOAP

Date de remise : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)  
Directives de l'évaluation : Rédaction d'une note de thérapie de type SOAP, suite au visionnement d'un extrait vidéo. La note complétée doit être téléchargée dans la boîte de dépôt avant le 8 octobre à 8h30. Consulter la page "[Évaluation formative](#)" de la page de contenu "Rédaction de notes de thérapie" pour plus de détails.

## Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage 2) et le [Règlement des études](#) de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition, la gestion et le professionnalisme.

## Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assuidité de l'étudiant en stage. Ces comportements sont attendus de la part de l'étudiant en stage et seront évalués par le superviseur.

Si, pour des motifs sérieux, l'étudiant doit s'absenter de son stage, il doit en informer le superviseur dès que l'absence est connue et prendre entente avec lui pour reprendre la ou les journées de stage manquées.

## Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par le superviseur à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, l'étudiant doit rédiger tous les documents dans un français de qualité.

## Évaluation de l'enseignement

À la fin du stage, l'étudiant doit compléter le formulaire "[Appréciation du stage par l'étudiant](#)". Il est suggéré que le stagiaire présente le contenu de ce questionnaire à son superviseur.



## Demande de révision d'une note

L'étudiant désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées par le professeur concerné.

## Abandon en cours de stage

Si des circonstances hors du contrôle de l'étudiant motivent l'arrêt du stage, il doit en informer rapidement le superviseur et la coordonnatrice universitaire. Une pièce justificative est alors demandée. **Tout abandon de stage sans motif sérieux** sera considéré comme un échec avec obligation de réinscription et de reprise de stage selon les disponibilités des milieux.

## Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, suite à une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque étudiant a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

## Conséquence d'un échec de stage

La réussite du stage est obligatoire au cheminement de l'étudiant à l'intérieur du programme de maîtrise en orthophonie. Advenant un échec de stage, l'étudiant devra le reprendre selon les recommandations de la coordination des stages et de la direction de programme et selon les disponibilités offertes par les milieux cliniques.

La réussite de ce stage est préalable au cours ORT-6533.

## Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

## Plagiat et autres manques d'intégrité

### Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.
- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capturer, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par le superviseur.

Le Centre Apprentiss met à la disposition des étudiantes et étudiants une grande diversité de matériel d'évaluation et d'intervention qui peut être consultée en préparation au stage.

## Médiagraphie et annexes

---

### Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).